



Actualités / L'innovation primée par le grand prix national de l'Ingénierie / Un audit sur la situation professionnelle des adjoints administratifs et des dessinateurs / **Dossier** / Solar Decathlon : une compétition universitaire internationale / **Perspective** / Évaluation de la politique de l'eau : des progrès sont possibles / **Focus** / À la découverte du conseil national de la sûreté de l'aviation civile



ÉCHOS CGEDD

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.5 Dossier

Solar Decathlon : les énergies nouvelles en compétition à Versailles



**ALAIN LECOMTE**

Président du comité de pilotage de Solar Decathlon et président de la section Aménagement durable des territoires du CGEDD.

SOMMAIRE

3 Actualités

L'innovation primée

par le grand prix national de l'Ingénierie

Un audit sur la situation professionnelle des adjoints administratifs et des dessinateurs

5 Dossier

Solar Decathlon : une compétition universitaire internationale

10 Perspective

Évaluation de la politique de l'eau : des progrès sont possibles

11 Références

Présentation des principaux rapports du CGEDD

12 Focus

À la découverte du conseil national de la sûreté de l'aviation civile

Comme nous l'avions annoncé dans *Les Échos du CGEDD* n° 68, la France va accueillir le Solar Decathlon Europe. Cette compétition internationale universitaire prendra place dans le parc du château de Versailles du 27 juin au 14 juillet 2014. Ce sont deux membres du CGEDD, Nadine BELLUROT et moi-même, qui assurent la présidence et la vice-présidence du comité de pilotage.

Pourquoi cet étrange intitulé ? Il s'agit bien d'une marque, mais qui appartient au département [ministère] américain de l'Énergie. « Solar », puisque les maisons en compétition doivent être autonomes grâce à la seule énergie solaire. « Decathlon » car la compétition se joue en dix épreuves (comme le décathlon d'athlétisme), et non sur une seule épreuve d'efficacité énergétique. Ces maisons sont de vrais logements et pas seulement des maquettes : on peut y travailler, y dormir et même y faire la cuisine. Seul l'assainissement n'est pas assuré, car ce sont des habitations « éphémères ».

Cette compétition, organisée en France sous l'égide de quatre ministères, s'inscrit dans la transition énergétique et écologique engagée par la France et vise aussi à la qualité architecturale et urbaine. C'est à l'occasion d'un atelier de travail réunissant, à Paris en novembre dernier, les vingt équipes en lice que Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, a lancé officiellement la compétition devant les partenaires publics et privés de Solar Decathlon 2014 et plusieurs représentants des ambassades à Paris.

Jamais dans l'histoire de Solar Decathlon on ne sera allé aussi loin dans la diversité des projets et la prise en compte du développement durable, comme le montrent les projets et les maquettes présentés à cette occasion. En 2014, Solar Decathlon sera à la fois une compétition internationale de haute qualité, une leçon de culture scientifique et technique, une fête de la jeunesse, une vitrine du savoir-faire industriel français grâce aux événements qui accompagneront la compétition.

RÉSEAUX

L'innovation primée par le grand prix national de l'Ingénierie

Le 7 novembre 2013, à Paris, s'est déroulé le 12^e meet.ING de l'Ingénierie, le ministère du redressement productif et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont récompensé des professionnels de l'ingénierie pour leur participation à des projets innovants, en partenariat avec Syntec-Ingénierie et avec le concours du Groupe Moniteur.

Ce prix, initié en 2005, récompense les professionnels de l'ingénierie, seuls ou en équipe, pour la qualité de la conception et de la conduite d'un projet exceptionnel par ses innovations et sa créativité, qu'il s'agisse d'infrastructures, de construction, de systèmes complexes, de produits ou de process industriels, en France ou à l'international.

Le grand prix national de l'Ingénierie a récompensé pour la première fois un projet industriel. Il est décerné à Luc Barthélemy et Jérôme Julien d'AKKA Technologies et à François Charlot d'INRIA-IMARA pour le projet Link & Go : le véhicule électrique autonome. Link & Go est le premier concept-car électrique bi-mode : il se conduit et se gare avec ou sans conducteur. Il incarne un nouveau mode de mobilité, conviviale et sociale. La modularité du poste de conduite permet de transformer l'habitacle en configuration « salon » lorsque le véhicule roule de façon autonome.

Autre innovation majeure, le rechargement en énergie devient simple et efficace. Plus besoin de descendre



Le grand prix national de l'Ingénierie 2013 a été remporté par le projet Link & Go, un véhicule électrique autonome.



Le prix Aménagement-construction est revenu aux concepteurs et constructeurs du pont Jacques-Chaban-Delmas, à Bordeaux.



Le projet Cobratex, des textiles en bambou pour renforcer les matériaux composites, a remporté le prix Industrie et Conseil en technologies.

de la voiture, il est assuré par un bras robotisé qui vient directement se brancher au bon endroit. Au-delà de la technicité, le projet Link & Go vise l'intégration du véhicule dans la ville pour répondre aux enjeux des villes de demain : encombrement, multi-modalité des transports, économie d'énergie, pollution, mobilité pour tous...

Le prix Aménagement-construction récompense l'aboutissement d'un projet qui aura duré 10 ans et reconnaît, au plan national et international, le travail d'une équipe qui, dans le cadre d'un groupement conception-construction, a conçu et réalisé un ouvrage d'art unique, parmi les plus grands ponts levants au monde : Jacques-Chaban-Delmas, à Bordeaux.

Le prix Industrie et Conseil en technologies est décerné à Édouard Sherwood et David Hardy pour leur projet Cobratex : des textiles en bambou pour renforcer les matériaux composites. L'objectif de ces deux entrepreneurs est de proposer des textiles techniques haute performance à base de bambou sur le marché des matériaux composites dans une démarche d'éco-conception. L'innovation, l'ingénierie et le développement durable sont au cœur de ce projet. La jeune entreprise réalise actuellement sa première ligne de production afin de lancer très prochainement la commercialisation de ses produits innovants.

Le jury de l'édition 2013 était composé de :

Patrice Parisé, vice-président par intérim du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), président du jury; (et par ordre alphabétique) Stéphane Aubarbier (Assystem); Julien Beideler (Le Moniteur); Jean-François Coste (CNISF); Jo-Michel Dahan (ministère de l'Économie et des Finances); Sandrine Duchene (ministère de l'Économie et des Finances); Jacques Gaillard (Artelia); Benjamin Gallezot (ministère de l'Économie et des Finances); Laure Girodet (Safège); Évelyne Humbert (CGEDD); Karine Leverger (Syntec-Ingénierie); Salah Abou Obeida (Polymont); Didier Ragu (L'Usine nouvelle); Fabrice Savalle (Altran); Serge Arnaud (CGEDD); Marc Soreau (ECM).

RÉFORME ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

Un audit sur la situation professionnelle des adjoints administratifs et des dessinateurs

Dans le cadre d'un chantier interministériel sur les parcours professionnels et les grilles indiciaires des agents de catégorie C, le secrétaire général des deux ministères a demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable un audit sur la situation des corps d'adjoints administratifs et de dessinateurs. Cet audit s'inscrit dans un contexte de réforme et de modernisation des services de l'État et d'évolution de leurs missions.

Les missionnés – Georges Regnaud, coordonnateur de la mission d'inspection générale territoriale Est (MIGT), Christine Delcourt et Thanh-Nhuan Nguyen, de la section Personnels et services – ont remis leur rapport en décembre 2013.

La mission a dressé un état des lieux à partir d'une enquête menée par le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP) auprès de l'ensemble des dessinateurs, d'un échantillon d'adjoints administratifs représentatif des types de postes et emplois types et d'un panel d'employeurs en services déconcentrés et en administration centrale. Une étude documentaire et des entretiens, notamment avec des représentants du personnel et une ouverture sur l'interministériel l'ont complétée.

Pour chacun des corps, la mission formule des propositions, dont certaines peuvent être combinées.

Pour les adjoints administratifs :

→ reconnaître les potentiels et le niveau des postes occupés par un plan de requalification en catégorie B pour certains adjoints;

→ améliorer le déroulement de carrière dans le corps (avec référence aux niveaux de professionnalisme) et l'accès à la catégorie B dans la conception d'un continuum, et réduire simultanément leur effectif au profit de celui des B;



Gigue/METL-MEDDE

REPÈRES

10800

C'est le nombre d'agents qui constituent le corps des adjoints administratifs, dont 84 % de femmes.

1 628

C'est le nombre d'agents appartenant au corps des dessinateurs, en majorité des hommes.

→ mettre en œuvre un plan d'actions de développement des compétences et d'élévation continue des qualifications.

La mission suggère la conduite de deux études portant sur l'espérance de promotion de ces agents consta-

tée sur dix ans et sur l'incidence sur la catégorie B d'une évolution du corps.

Pour les dessinateurs :

→ mettre le corps en voie d'extinction et/ou l'intégrer dans le corps des adjoints administratifs;

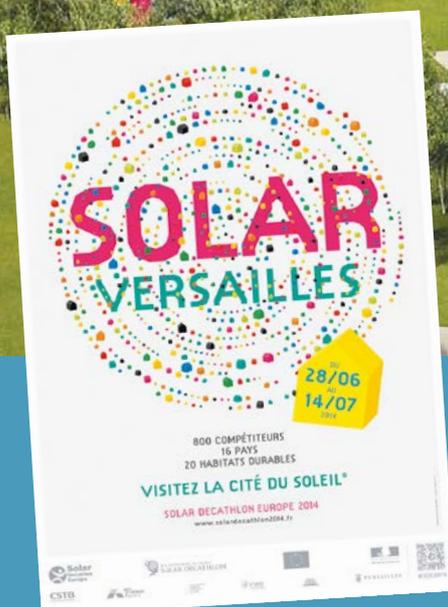
→ requalifier au 1^{er} niveau de grade de la catégorie B les dessinateurs d'un niveau de qualification correspondant;

→ adapter le pyramidage des effectifs des services considérant la requalification des métiers techniques.

Christine Delcourt

Solar Decathlon :

une compétition universitaire internationale



La France accueillera l'édition 2014 de Solar Decathlon, qui prendra ses quartiers à Versailles. Ce concours prestigieux mettra en compétition vingt équipes d'étudiants venant du monde entier, autour d'un défi : concevoir et construire une maison solaire autonome en énergie.

LE SOLAR DECATHLON EUROPE 2014

LES VINGT ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES

Elles exposeront leurs prototypes dans la « Cité du soleil », à Versailles, en juin et juillet 2014

PROJET	PAYS
PHILEAS	France
RESSÒ	Espagne
EFDEN	Roumanie
RENAIHOUSE	Japon
PRÊT-À-LOGER	Pays-Bas
FOLD II	Danemark
CASA FENIX	Chili + France
TECHSTYLE HAUS	États-Unis + Allemagne
ADAPTATIVE HOUSE	Thaïlande
YOUR*	Suisse
CASA	Mexique
ONTOP	Allemagne
LIY-LIB'	France
PLATEAU	Espagne
MAISON RECIPROCITY	États-Unis + France
ROME FOR DENCITY	Italie
ROOFTOP	Allemagne
PROJECT HO	Inde
TROPIKA	Costa Rica
ORCHID HOUSE	Taiïwan



Compétition de culture scientifique et technique, créée par l'administration américaine (department of Energy), le Solar Decathlon met aux prises, tous les deux ans aux États-Unis, une vingtaine d'équipes universitaires pluridisciplinaires (ingénieurs, architectes...) issues du monde entier. L'enjeu? Concevoir et réaliser en grande réelle des logements, alimentés exclusivement par l'énergie solaire. Cette compétition est jugée sur dix épreuves (lire encadré) portant sur l'architecture, l'ingénierie et la construction, l'efficacité énergétique, l'innovation... (d'où son nom en référence à l'épreuve sportive). Elle accueille plus de 200000 visiteurs.

Nous ne connaissons pas en France Solar Decathlon. Cela fait pourtant plus de dix ans que les États-Unis organisent cette compétition, devenue internationale à partir de 2005 et prenant place tous les deux ans sur le National Mall, en face du Capitole à Washington, et depuis l'année dernière sur la côte ouest, en Californie¹. L'Espagne, présente dès 2005 à Washington, a importé

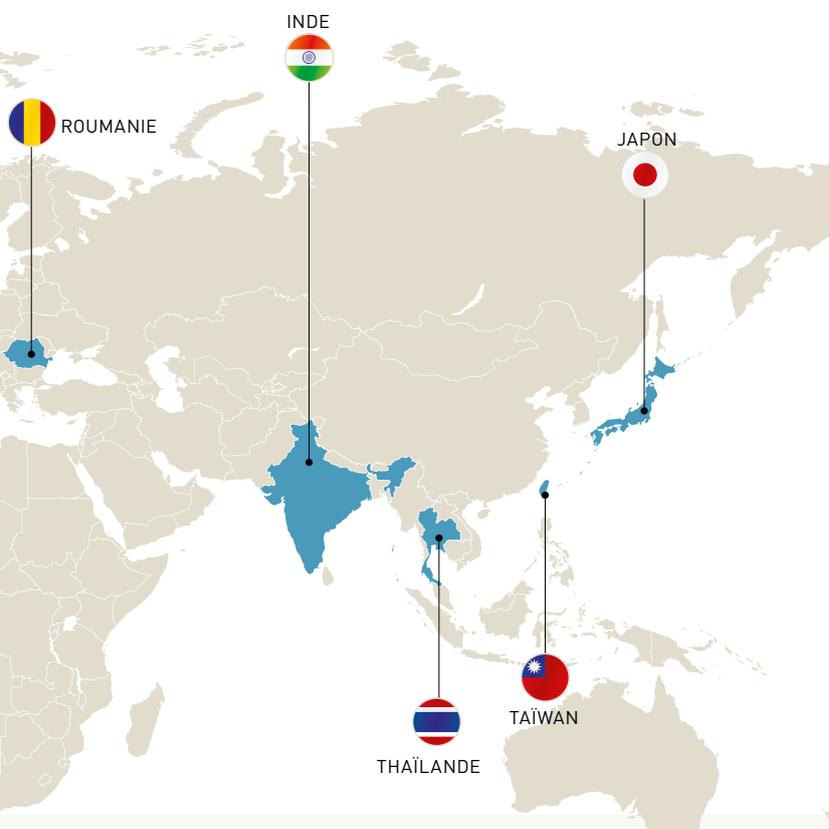
cette compétition en Europe et l'a organisée deux fois à Madrid, en 2010 et 2012².

C'est maintenant au tour de la France, dont la candidature a été acceptée par les États-Unis en 2012. Un protocole d'entente a été signé avec l'ambassadeur des États-Unis à Paris, afin de prendre le relais pour accueillir cette compétition en 2014.

2012 une victoire française !

Lors de la dernière édition à Madrid, en septembre 2012, sur dix-huit équipes en lice, c'est le projet Canopea du collectif rhônalpin qui a remporté la première place du concours Solar Decathlon Europe 2012. Deux autres équipes françaises participaient également, avec les projets Sumbiosi de l'équipe de Bordeaux et Astonysine de l'équipe franco-italienne avec l'école d'architecture de Paris-Malaquais.

1. www.solardecathlon.gov
2. www.sdeurope.org



EN CHIFFRES

800 COMPÉTITEURS
16 PAYS
20 HABITATS DURABLES

Le lundi 15 octobre 2012, Cécile Duflot, Aurélie Filippetti, Delphine Batho et Geneviève Fioraso ont félicité toutes les équipes lors d'une réception au ministère de la culture et lancé officiellement l'appel à candidatures aux universités du monde entier pour participer au Solar Decathlon Europe 2014 en France.

Solar Decathlon édition 2014 en France

L'appel à candidatures lancé par la France a donné lieu à une quarantaine de réponses. Après avis d'un conseil scientifique présidé par Alain Maugard, ancien président du Centre scientifique et technique du Bâtiment (CSTB), le comité de sélection a retenu 20 équipes issues de 16 pays et de trois continents différents.

Parmi elles, quatre équipes françaises participeront, soit de façon autonome (Paris, Nantes), soit en faisant équipe avec d'autres universités étrangères (Angers avec une université américaine, La Rochelle avec une université chilienne).

> suite page 8

DIX ÉPREUVES À RELEVER

- 1 > ARCHITECTURE :** évaluer la cohérence de la conception, l'intégration des technologies dans l'architecture en relation avec l'environnement spatial et socio-économique des pays de chaque équipe.
- 2 > INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION :** évaluer la construction, la conception de l'ingénierie des systèmes et leur mise en œuvre.
- 3 > INSTALLATIONS SOLAIRES :** évaluer la fonctionnalité et l'efficacité de tous les composants.
- 4 > BILAN D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE :** évaluer l'énergie électrique produite en autonomie par les maisons, la consommation d'énergie et le bilan énergétique.
- 5 > CONFORT :** évaluer la capacité de fournir le confort intérieur par le contrôle de la température, de l'humidité, de l'acoustique, de l'éclairage et de la qualité de l'air intérieur.
- 6 > ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT :** évaluer la fonctionnalité de la maison et l'efficacité des appareils sélectionnés ; évaluer la prise en compte des usages et des modes de vie.
- 7 > COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SOCIALE :** évaluer la capacité des équipes à communiquer sur les informations techniques et les idées qui définissent l'identité propre du projet.
- 8 > INDUSTRIALISATION ET VIABILITÉ DU MARCHÉ :** évaluer la pertinence des projets en relation avec le contexte social, urbain et la situation de l'industrie de la construction du pays. Évaluer la cohérence de la stratégie de mobilité associée au projet dans son contexte local. Évaluer la stratégie économique, d'approche de marché cible et d'ingénierie financière permettant l'accès au logement pour le plus grand nombre.
- 9 > INNOVATION :** évaluer le degré d'innovation de la maison par rapport à la situation locale et aux projets des concours précédents.
- 10 > DURABILITÉ :** évaluer la stratégie environnementale des équipes pour réduire au maximum l'impact négatif sur l'environnement au titre de la fabrication des composants, de la construction, de l'activité du bâtiment, puis lors de la démolition.

CHANGEMENT CLIMATIQUE :
UN SURCÔÛT POUR LE BÂTIMENT ?

Les estimations du rapport Stern de 2006 suggèrent qu'avec une hausse des températures moyennes de 3 à 4 °C, l'adaptation des bâtiments pour faire face aux changements climatiques pourrait coûter jusqu'à 10 % des coûts de construction totaux dans les pays de l'OCDE, soit une facture annuelle pouvant atteindre les 110 milliards d'euros.



« Le Solar Decathlon, c'est un projet gouvernemental collectif, issu d'un accord avec le département américain de l'Énergie, et que nous portons avec mes trois collègues de la Culture, de l'Enseignement et de la Recherche, et de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le Solar Decathlon, c'est une formidable opportunité de faire se rencontrer la recherche et les entreprises, pour montrer l'innovation dont le secteur du bâtiment est capable au service de la transition énergétique et écologique. »

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, lors du lancement officiel de la compétition Solar Decathlon le 6 janvier 2013.

Le règlement américain, d'une centaine de pages, a été adapté aux exigences du développement durable que promeut la France. Tout en s'inscrivant dans la continuité des précédents, le règlement français met en exergue six dimensions essentielles : la densité, la mobilité électrique, la sobriété énergétique (et pas seulement l'autonomie énergétique), la créativité, l'accessibilité financière pour de futurs occupants, la viabilité du logement aussi bien dans le contexte climatique du pays de l'équipe compétitrice que de celui du lieu de l'épreuve.

Il s'agit bien de constituer l'habitat écologique de demain, qui peut prendre plusieurs formes, et non pas seulement celle de la maison individuelle³.

En 2012 à Madrid, l'équipe de Rhône-Alpes a montré l'exemple et a gagné avec un projet original de logement collectif.

À titre d'exemple, des projets en compétition portent sur la surélévation d'immeubles existants ou la construction de logements adaptés aux catastrophes naturelles. L'organisation de Solar Decathlon, sous l'égide de quatre ministères, repose sur :

→ un comité de pilotage réunissant les partenaires publics, ministères, établissements publics et collectivités locales ;

→ un comité opérationnel regroupant les représentants des ministères, les responsables des deux équipes françaises qui ont concouru à Madrid et la filiale du CSTB, Solar CSTB, spécialement dédiée à l'organisation de l'événement.

Le financement est assuré par des fonds publics et par les contributions, en espèces ou en nature, de partenaires privés, dont l'intérêt est de montrer leur savoir-faire dans un événement à audience internationale.

LE SECTEUR DU BÂTIMENT EN CHIFFRES

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente dans le monde :

- plus du tiers de la consommation mondiale en énergie finale,
- 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation d'énergie finale (hors électricité).

En France, le bâtiment est le secteur économique qui consomme le plus d'énergie (42 % de l'énergie du pays).

Et le résidentiel-tertiaire est la troisième source d'émissions de gaz à effet de serre (19,1 %), après les transports (plus de 26 %) et l'agriculture (20,6 %).

Avec plus de 346 000 entreprises, 169 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,2 million de salariés, le secteur du bâtiment français tient aussi une place importante dans l'économie.

**Quand et où aura lieu Solar Decathlon 2014 ?**

La compétition se tiendra dans un lieu prestigieux : le parc du château de Versailles, et plus précisément sur le site des Mortemets, en cours de requalification à l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance d'André Lenôtre. Les projets seront construits à partir de la mi-juin 2014 et la compétition elle-même aura lieu du 27 juin au 14 juillet. Plusieurs jurys internationaux évalueront les équipes sur chacune des épreuves.

Cet événement permettra aussi de présenter le savoir-faire français. Juste à côté du village de la compétition qui accueillera les 20 logements, des espaces seront ouverts aux partenaires publics et privés afin de présenter leurs activités et réalisations dans le domaine de la construction et de la ville durable. Pendant quinze jours, des conférences, rencontres et animations pourront être organisées à Versailles.

L'ensemble du site d'accueil de la compétition deviendra un village durable et éphémère : la « Cité du soleil ». Il doit être un modèle de développement durable. Pour la première fois dans l'histoire des Solar Decathlon, un quartier des décathlètes sera construit pour loger sur place les étudiants qui participent à la compétition ainsi que leurs professeurs encadrants.

Solar Decathlon 2014 : les enjeux pour la France

L'accueil de cette compétition constitue une occasion exceptionnelle de valoriser l'action de la France en faveur de la transition écologique, dans la perspective de la conférence Climat 2015.

Accueillir une telle manifestation, c'est pour la France :
→ donner à voir au grand public l'habitat écologique de demain et montrer concrètement ce qu'est la transition écologique. Jeunes, familles, professionnels, chacun

SOLAR DECATHLON ACCÉLÈRE LA CONSTRUCTION DURABLE

Une nouvelle opportunité de stimuler tous les acteurs en matière d'énergie solaire, et plus largement d'énergies renouvelables dans le bâtiment, en les engageant sur la voie de la construction durable. En effet, les maisons réalisées, ainsi que les matériaux et process innovants qui les composent, vont être industrialisés.

doit y trouver la réponse à ses attentes, grâce à de véritables démonstrateurs ;

- stimuler l'enseignement et la recherche sur des conceptions, des technologies et un savoir-faire dans lequel la France a une carte d'excellence à jouer ;
- permettre aux professionnels de mettre en valeur l'ensemble de la filière du bâtiment dans toutes ses dimensions et de montrer sa capacité à répondre aux exigences du développement durable. Plusieurs entreprises, sollicitées pour être partenaires de l'événement, ont déjà manifesté leur intérêt ;
- permettre à nos équipes de se confronter aux meilleures équipes d'étudiants existant actuellement sur la planète, qui ont été retenues après une sélection exigeante.

3. Pour voir les vingt projets du Solar Decathlon 2014 : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/sde2014_les_projets_en_competition.pdf

► POUR EN SAVOIR PLUS

Le site : www.solardecathlon2014.fr

À visiter : les maquettes à l'Hôtel de ville de Versailles.

Le projet Philéas répond à la question de l'étalement urbain et de la réhabilitation des bâtiments sur les quais de Loire à Nantes.

POLLUTION

Évaluation de la politique de l'eau : des progrès sont possibles

Les rapports sur l'évaluation de la politique de l'eau¹, réalisés dans le cadre de la modernisation de l'action publique, ont été publiés pour alimenter les réflexions de la table ronde sur la politique de l'eau de la conférence environnementale de septembre 2013.



Thierry Degen/METL-MEDDE

Le rapport d'inspection remis en septembre 2013 au Premier ministre comprend plusieurs mesures essentielles et prioritaires pour gagner en efficacité et en efficience :

- Réellement combattre la pollution diffuse : traiter les zones prioritaires que sont les aires d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine, avec des mesures ciblées et innovantes comme, par exemple, des mesures foncières d'acquisition, la promotion de pratiques agricoles économes en engrais polluants, des investissements réduisant les fuites vers l'eau, des combinaisons d'incitations réglementaires, fiscales et contractuelles pour réduire la pol-

lution vers la nappe phréatique, l'utilisation des mécanismes de marché avec les certificats d'économie d'énergie pour les engrais...

- Organiser la continuité entre la planification et l'action : modification de l'organisation des maîtrises d'ouvrages publiques, pour éviter les politiques orphelines et assurer une taille critique, et instauration de projets territoriaux contractualisés, à l'échelle du bassin versant, permettant de favoriser le dialogue entre les différents niveaux d'acteurs et donnant de l'initiative aux acteurs locaux.

- Un axe transversal : renforcer l'effectivité de la réglementation avec une réglementation plus compréhensible, simplifiée si possible

Le nombre de services publics d'eau et d'assainissement est beaucoup trop important, selon le rapport d'inspection.

(dans les limites des règles communautaires) et dont l'application est contrôlée : rendre la police plus présente et plus efficace (cohérence des priorités des différentes polices).

- Réduire drastiquement à très court terme le nombre de services publics locaux dans le champ de l'eau potable et de l'assainissement par voie législative ; rapprocher au minimum les compétences d'assainissement collectif, non collectif et pluvial.

- Approfondir la mutualisation entre les établissements publics de l'État et conforter le rôle faitier joué aujourd'hui par l'ONEMA.

- Élargir, à pression fiscale constante, le champ de financement des agences de l'eau aux politiques connexes, ce qui facilitera la complémentarité des politiques publiques.

Tout l'enjeu est de passer d'une multitude d'actions curatives à une approche préventive cohérente et à bonne échelle, tirant ainsi les conséquences de la reconnaissance d'un cycle de l'eau unique au bénéfice de tous les usages.

La feuille de route gouvernementale pour 2014 a retenu 10 chantiers prioritaires cohérents avec l'évaluation, notamment : renforcer la lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les captages prioritaires, élaborer un plan d'action sur les DOM, renforcer la gouvernance locale, conduire un audit sur le système d'information sur l'eau pour les rendre plus accessibles...

Anne-Marie Levrault

1. Rapports d'évaluation de la politique de l'eau : rapport d'analyse + volume annexes et rapport de propositions. Auteurs : CGEDD : Anne-Marie Levrault (responsable opérationnel) et Denis Payen, CGAAER : Marie-Laurence Madignier et Jean-Jacques Bénézit, CGEJET : François Chollet, IGF : Marie-Louise Simoni, IGA : Nathalie Coppinger; Richard LAGANIER, professeur de géographie.

Tous les rapports diffusables du CGEDD sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

► SIMPLIFICATION ET MEILLEURE EFFICACITÉ DES DIFFÉRENTS DROITS DE PRÉEMPTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Rapport n°008796-01 – avril 2013

Jean-Louis HELARY, Philippe ISELIN, CGEDD

Le régime de la préemption publique recueille un consensus mais génère un foisonnement normatif et un abondant contentieux. Le pouvoir de préempter constitue le principal outil permettant aux collectivités publiques d'intervenir en matière de politique foncière. La mission recommande de sauvegarder l'équilibre du dispositif qui répond aux attentes des élus tout en respectant les principes du droit de propriété. La commune devrait conserver la priorité d'exercice du droit. Dans le cadre du PLU intercommunal, le transfert aux EPCI doit se calquer sur celui du permis de construire. Il faut modifier les modalités procédurales d'exercice du droit de préemption, afin de réduire les motifs d'annulation des décisions publiques. Enfin, la mission recommande la mise en place de l'animation de l'ensemble des praticiens du droit de préemption.

► ÉVALUATION DE LA RÉFORME DES PARCS NATIONAUX ISSUE DE LA LOI DU 14 AVRIL 2006

Rapport n°008706-01 – avril 2013

Emmanuel REBEILLE-BORGELLA, Pascale HUMBERT, Eric VERLHAC, CGEDD

La mission devait examiner l'équilibre de la gouvernance des parcs nationaux, les niveaux de protection des chartes et l'adhésion des communes et des élus, l'adéquation entre l'organisation des parcs et leurs missions et l'état d'avancement des projets de réorganisation, l'adéquation entre les missions et les compétences et les moyens nécessaires. Le rapport porte sur l'évaluation de l'application de la loi et des perspectives de sa mise en oeuvre. La mission estime qu'il n'y a pas de crise des parcs français et que les difficultés dans la mise en oeuvre de la loi et la gestation des chartes des parcs nationaux participent des ajustements inévitables. Des mesures

peuvent être prises pour faciliter la mise en oeuvre sans envisager une modification de la loi.

► RAPPROCHEMENT ENTRE LE SG-CIV ET L'ACSE

Rapport n°008944-01 – juin 2013

Agathe CAGE, IGA ; François GEINDRE, CGEDD ; Gildas LE COZ, IGAS ; Bertrand BRASSENS, IGF

La mission sur le rapprochement entre le Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) a pris en compte l'hypothèse de la création d'un commissariat général à l'égalité des territoires. Elle préconise le regroupement des missions des deux structures dans une direction d'administration centrale, sans modifier les principes et l'architecture de la politique de la ville. Elle doit permettre de mieux mettre en synergie les politiques et crédits de droit commun et les crédits dédiés. Cinq exigences ont été identifiées : la performance de la gestion budgétaire, comptable et du suivi des subventions aux associations et aux collectivités, la transparence dans l'attribution des subventions, l'association des partenaires de la politique de la ville, le renforcement de l'interministérialité.

► PLAN D'ACTION RELATIF À UNE MEILLEURE UTILISATION DE L'AZOTE EN AGRICULTURE

Rapport n°008764-01 – juillet 2013

Pierre RATHOUIS, Denis DELCOUR, CGEDD ; Philippe BALNY, Muriel GUILLET, François ROUSSEL, CGAEER

Le plan porte sur la substitution de l'azote organique à l'azote minéral mais aussi sur la recherche d'une meilleure utilisation de l'azote. L'objectif de réduction des pertes d'azote passe par son utilisation plus économe. La mission propose pour 2017 de doubler le rythme de baisse des utilisations d'azote minéral à 3 %, de réduire les émissions d'ammoniac et de gaz à effets de serre de 10 %, les pertes de nitrates dans l'eau de 25 %, d'augmenter de 50 % la production de fertilisants organiques azotés. Le plan détaillé porte sur les mesures à prendre, les dispositions

réglementaires, le suivi des pollutions par les nitrates, le suivi des flux d'azote, le développement de filières de traitement des effluents d'élevage, la réduction des pertes d'ammoniac à l'épandage et dans les élevages. Une redevance pollution sur l'azote minéral est une des voies de financement possibles.

► AUDIT THÉMATIQUE SUR LES DISPOSITIFS DE RECUEIL DE DONNÉES SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Rapport n°008370-01 – juillet 2013

Jean-Claude GAZEAU, Bruno LEBENTAL, Jean-Michel NATAF, Jean REBUFFEL, CGEDD

L'audit rappelle que la facture énergétique de la France s'élève à 61,4 milliards d'euros et que le bâtiment totalise 44 % de la consommation finale. Ce chiffre et le faible taux de renouvellement du parc justifient que la rénovation énergétique soit une priorité au regard de l'objectif de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Une politique efficace suppose de disposer d'outils fiables de connaissance de la performance du parc de bâtiments et de moyens financiers pérennes. L'État doit promouvoir les tableaux de bord dédiés à l'efficacité énergétique des bâtiments, et les faire prospérer. La mission préconise d'enrichir la partie des observatoires régionaux consacrée à l'efficacité énergétique des bâtiments en tirant les enseignements de l'expérimentation menée en Bourgogne.

► ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS AUXQUELS LES PPRT PRESCRIVENT OU RECOMMANDENT DES TRAVAUX SUR LE BÂTI

Rapport n°009007-01 – août 2013

Jean LALOT, Marc FOCRET, Jean LEVEQUE, Thierry MENAGER, Gilles PIPIEN, Alain DORISON, Gilles LEBLANC, CGEDD

La faiblesse des dispositifs d'accompagnement des riverains restait un frein à la mise en oeuvre des travaux de protection. L'adoption en juillet 2013 de nouvelles dispositions

législatives a changé les conditions de prise en charge des travaux prescrits. La mission recommande de mieux articuler la politique de prévention des risques avec la politique du logement. Elle suggère d'inviter les préfets à intégrer les quartiers concernés dans la géographie prioritaire pour l'amélioration de l'habitat. Elle recommande d'examiner la faisabilité des prescriptions et recommandations des PPRT, de centrer les prescriptions sur l'urbanisme et la construction, et de mobiliser les fonds de 1 % logement pour créer des aides complémentaires et/ou des prêts à taux zéro. Enfin, elle préconise d'examiner le partage après une catastrophe entre l'assurance de l'industriel et celles des riverains.

► ÉVALUATION DE L'OBLIGATION DE DÉTENTION DE CAPACITÉ DE TRANSPORT SOUS PAVILLON FRANÇAIS

Rapport n°009017-01 – août 2013

Philippe GUIGNARD, Philippe MALER, CGEDD ; René-François BERNARD, CGEIEI

La mission a évalué les dispositions de la loi portant réforme du régime pétrolier qui imposent aux entreprises de raffinage une obligation de détention de capacité de transport de pétrole brut sous pavillon français. Elle a examiné les orientations d'une réforme et a procédé à une comparaison à la situation des pays de l'UE. En l'absence de politique communautaire, rien ne permet d'affirmer que dans une situation de crise majeure, des États de l'UE qui disposent d'une flotte pétrolière placeraient ces navires à la disposition d'un autre État. Dès lors, la mission considère que l'obligation de capacité de transport sous pavillon français constitue l'unique moyen permettant de faire effectuer les transports maritimes de pétrole d'intérêt national. S'agissant du gaz de pétrole liquéfié (GPL), elle recommande d'appliquer la même obligation.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Bureau des rapports et de la documentation
Courriel : thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr

SÛRETÉ AÉRIENNE

À la découverte du Conseil national de la sûreté de l'aviation civile

Les membres du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ont des mandats de représentation au sein de nombreux organismes et établissements publics. Louis-Michel Sanche, secrétaire général du CGEDD, est par exemple président du Conseil national de la sûreté de l'aviation civile (CNSAC). Explications.

La sûreté¹ dans l'aviation civile repose sur un grand nombre d'intervenants, l'application des procédures étant, en France, largement déléguée à des acteurs privés.

La coordination interministérielle est assurée par la commission interministérielle de la sûreté aérienne (la CISA), dont le rôle est d'assister le Premier ministre pour la détermination et le suivi de la politique en matière de sûreté et de défense aériennes.

Le Conseil national de la sûreté de l'aviation civile (CNSAC) a été créé, en mars 2007, pour rassembler les multiples acteurs de la sûreté dans une instance de discussion ouverte qui produise des études et recommandations à l'intention des administrations concernées. Ainsi le CNSAC rend-il compte, chaque année, de ses travaux à la CISA.

Le CNSAC comprend des représentants des ministères de la défense, de l'intérieur et des transports, des collectivités locales propriétaires d'aérodromes, des organismes assurant les contrôles de sûreté ou y concourant (aéroports, compagnies aériennes, entreprises de sûreté aérienne, expressistes) et des représentants du personnel navigant et des personnels employés dans les zones à accès réglementé. Le décret du 20 mars 2013 en a élargi la composition aux fabricants de matériel de sûreté.

Deux réunions par an

Le CNSAC se réunit deux fois par an. Son secrétariat est assuré par la sous-direction de la sûreté et de



Arnaud Bouissou/METL-MEEDDE

la défense de la direction générale de l'aviation civile.

Chaque réunion est l'occasion de faire le point sur les évolutions réglementaires aux niveaux international, européen et national, et d'avancer sur les thèmes de travail fixés par le conseil, tels que le principe et la définition de l'uniforme national que porteront les agents de sûreté à partir du printemps 2014, les exigences et la reconnaissance de leur formation, ou les conditions pour faire face à des circonstances exceptionnelles.

Une réflexion prospective s'engage sur une conception de la sûreté qui repose plus sur l'analyse des risques et des obligations de résultat que sur la définition d'obligations de moyens, souvent critiquées pour leurs coûts croissants. Ce changement de para-

digme conduit naturellement à des questions redoutables sur les modalités de contrôle du dispositif et sur les responsabilités encourues par les différents acteurs.

Enfin, si dans des temps propices à la suppression des commissions inutiles, il fallait s'interroger sur la pérennité du CNSAC, la meilleure réponse serait sans doute l'assiduité de ses membres, qui, au-delà de postures convenues, débattent librement dans le respect des intérêts de chacun, sans oublier ceux du passager aérien et du contribuable.

Louis-Michel Sanche,
président du CNSAC

1. La *sûreté* (security en anglais) est la combinaison des mesures ainsi que des moyens humains et matériels visant à protéger l'aviation civile contre les actes d'interventions illicites.